



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

الدورة الثلاثون للمجلس الإداري
لمنظمة العواصم والمدن الإسلامية وصندوق التعاون

قونيا، ٢٦-٢٨ شوال ١٤٣٦ هـ / ١١-١٣ أغسطس ٢٠١٥ م

30^{ème} Session du Conseil d'Administration de l'OCVI et du Fonds de Coopération

KONYA, 11-13 Août 2015 (26-28 Shawwal 1436 H)



**Résolutions et recommandations de la 30^{ème} session
du Conseil d'Administration de l'OCVI et du Fonds de coopération**

Résolution n°(1/30-C/1436) :

Le Conseil d'Administration a examiné le rapport du Secrétariat général sur les activités et manifestations de l'Organisation au cours de l'intersession entre la treizième Conférence générale, tenue en 1434H/2013, à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie saoudite, et la 30^{ème} session du Conseil d'Administration de l'OCVI et du Fonds de coopération, tenue en 1436H/2015, à Konya, République de Turquie ;

Et décide ce qui suit :

Exprime sa considération au Secrétariat Général de l'Organisation pour les efforts déployés, sous la conduite de Son Excellence le Secrétaire Général, l'Ingénieur Omar Abdullah Kadi, en faveur de l'amélioration continue des performances de l'Organisation et dans le droit-fil de la réalisation de ses objectifs et de la promotion de ses activités, pour le plus grand bien des capitales et villes islamiques de l'Organisation.

Résolution n°(2/30-C/1436) :

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des budgets généraux effectifs de l'Organisation et du Fonds de coopération, pour l'exercice financier 2013, tel qu'approuvé par l'auditeur légal ;

Et décide ce qui suit :

Approuve les budgets généraux effectifs de l'Organisation et du Fonds de coopération pour l'année 2013, tels qu'approuvés par l'auditeur légal et de recommander leur présentation à la 14^{ème} Conférence générale pour adoption.

Résolution n°(3/30-C/1436) :

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des budgets généraux effectifs de l'Organisation et du Fonds de coopération, pour l'exercice financier 2014, tel qu'approuvé par l'auditeur légal ;

Et décide ce qui suit :

Approuve les budgets généraux effectifs de l'Organisation et du Fonds de coopération, pour l'exercice financier 2014, tels qu'approuvés par l'auditeur légal et de recommander leur présentation à la 14^{ème} Conférence générale de l'Organisation pour adoption.



بسم الله الرحمن الرحيم

الدورة الثلاثون للمجلس الإداري
لمنظمة العواصم والمدن الإسلامية وصندوق التعاون

قونيا، ٢٦-٢٨ شوال ١٤٣٦هـ / ١١-١٣ أغسطس ٢٠١٥م



30^{ème} Session du Conseil d'Administration de l'OCVI et du Fonds de Coopération

KONYA, 11-13 Août 2015 (26-28 Shawwal 1436 H)

Résolution n°(4/30-C/1436) :

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la demande d'adhésion de la ville de Tulkarem – Etat de Palestine, à l'Organisation en tant que membre actif ;

Et décide ce qui suit :

Approuve l'adhésion de la ville de Tulkarem en tant que membre actif de l'Organisation, à compter de l'année 1436H/2015.

Résolution n°(5/30-C/1436) :

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la demande d'adhésion de la ville de Marawi – République des Philippines – à l'Organisation, en tant que membre observateur ;

Et décide ce qui suit :

Approuve l'adhésion de la ville de Marawi en tant que membre observateur de l'Organisation, à compter de l'année 1435H/2014.

Résolution n°(6/30-C/1436) :

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la Note verbale du Secrétariat Général concernant le suivi du versement des contributions annuelles des membres de l'Organisation, dues à l'OCVI et au Fonds de coopération, conformément à la Résolution n°(9/27-C/1430), issue de la 27^{ème} session du Conseil d'Administration de l'Organisation et approuvant la poursuite par le Secrétariat général de l'Organisation de l'incitation des membres défaillants à régler leurs contributions statutaires.

Et décide ce qui suit :

Exprime ses remerciements aux membres de l'Organisation qui s'acquittent régulièrement de leurs contributions annuelles et demande aux membres à défaut de paiement d'œuvrer à régler leurs contributions, conformément à la Résolution n°(7/13-G/1434), issue de la 13^{ème} session de la Conférence générale et relative au règlement du problème des arriérés de contributions de certains membres de l'Organisation.

Résolution n°(7/30-C/1436) :

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la Note verbale du Secrétariat général concernant la prorogation de l'exemption des Etats membres de l'Organisation parmi les pays les moins avancés du paiement de leurs contributions annuelles dues à l'Organisation et au Fonds de coopération ;

Et décide ce qui suit :

Proroge l'exemption des capitales et villes membres de l'Organisation, parmi les pays les moins avancés, selon la classification de l'Organisation des Nations unies, et qui ne sont pas en mesure de régler leurs contributions dues à l'Organisation, du paiement de leurs contributions annuelles durant trois années, à partir de l'année 2016, tout en tenant compte des modifications pouvant être introduits par l'ONU sur la liste des pays les moins avancés.

Résolution n°(8/30-C/1436) :

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la correspondance de la municipalité de Téhéran dans laquelle elle propose la création d'un comité des conseils municipaux des Etats membres et, étant donné que certaines des activités proposées pour ledit comité sont du ressort exclusif des municipalités et des gouvernements nationaux, alors que d'autres relèvent du travail du Secrétariat général de l'Organisation et sont incompatibles avec le Statut de l'Organisation ;

Décide ce qui suit :

Rejette la proposition pour les motifs précités dans le préambule de la résolution et présente ses remerciements à la municipalité de Téhéran pour l'intérêt qu'elle porte aux affaires de l'Organisation.

Résolution n°(9/30-C/1436) :

Certains membres du Conseil d'Administration ont présenté des propositions sur l'établissement de nouvelles méthodes propres à développer le travail de l'Organisation et à en intensifier les activités, et à renforcer la coopération entre ses différents membres.

Le Conseil d'Administration recommande aux membres titulaires des propositions de les concevoir dans leurs différentes étapes d'exécution et de les communiquer au Secrétariat général de l'Organisation, afin de les soumettre, à son tour, à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.



بسم الله الرحمن الرحيم

الدورة الثلاثون للمجلس الإداري
لمنظمة العواصم والمدن الإسلامية وصندوق التعاون

قونيا، ٢٦-٢٨ شوال ١٤٣٦هـ / ١١-١٣ أغسطس ٢٠١٥م



30^{ème} Session du Conseil d'Administration de l'OCVI et du Fonds de Coopération
KONYA, 11-13 Août 2015 (26-28 Shawwal 1436 H)

Résolution n°(10/30-C/1436) :

A l'occasion de la tenue de la 30^{ème} session du Conseil d'Administration de l'Organisation des Capitales et Villes islamiques, et du Fonds de coopération, à Konya, en République de Turquie, en 1436H/2015, et de l'accueil par la municipalité du Grand Konya de ses activités, le Conseil d'Administration de l'Organisation décide d'adresser des messages de remerciement et de considération à :

- 1- S.E. le Président Recep Tayyip Erdogan – Président de la République de Turquie.
- 2- S.E. le Chef du Gouvernement, M. Ahmet Daoud Oglu – République de Turquie.
- 3- S.E. le Maire de la ville de Konya, M. Tahir Akyürek – République de Turquie.